

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Étaient présents : Messieurs SOLER, CHEMINADE, GENET, KARGUL, MONTLOY, MOOS, PRESLE et REBUT

Mesdames CACHAT, MONTBROUSSOUS, CHIRON et DANSARD

Absent excusé : Monsieur DEMIGNEUX (pouvoir de vote à Madame CACHAT)
Monsieur LE ROUX (pouvoir de vote à Madame CHIRON)

Secrétaire de séance : Madame CACHAT

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du 24 avril 2023
- Avis concernant la Demande d'Autorisation Environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière Lafarge Val d'Azergues.
- Amendes de polices 2022

Questions et informations diverses

1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Pour des raisons de planning le compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2023, sera présenté et voté lors du prochain conseil municipal.

2 – AMENDES DE POLICE 2023

Monsieur le Maire informe qu'une subvention au titre du produit des amendes de police peut être accordée par le Conseil Départemental pour les communes de moins de 10 000 habitants et être allouée :

➤ **Pour les transports en commun :**

- Aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
- Aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
- Equipements assurant l'information des usagers,

➤ **Pour la circulation routière :**

- Etude et mise en œuvre de plans de circulation ;
- Création de parcs de stationnement ;
- Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;
- Aménagement de carrefours ;
- Différenciation du trafic ;
- Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Il propose aux membres de solliciter une subvention auprès de la Maison du Rhône,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite la Maison du Rhône pour présenter un dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police, pour l'année 2023, pour les travaux de sécurité suivants :

➤ Aménagement de sécurisation de l'entrée de commune.

- Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention et l'autorise à signer les documents se rapportant à cette demande.
- Précise que les dépenses ont été inscrites au budget primitif de l'exercice 2023 pour un montant de 53 000 €.

3 - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE RENOUELEMENT ET L'EXTENSION DE LA CARRIERE LAFARGE

Monsieur le Maire informe qu'un dossier concernant l'avis relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LAFARGE CEMENTS pour son projet de renouvellement et d'extension de la carrière calcaire et de marne du Val d'Azergues située sur les communes de Belmont d'Azergues, Charnay et Saint Jean Des Vignes était consultable en Mairie. Aucune observation n'a été émise sur ce dossier.

Monsieur Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Monsieur MOOS rappelle les problèmes liés à la carrière dans les années 1970 (proximité des habitations) et le fait que ce problème se reproduise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention :

- Emet un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de cimenterie de la société LAFARGE CEMENTS.

Questions diverses :

Réhabilitation SAR :

Béatrice MONTBROUSSOUS annonce que la fibre optique sera installée cette semaine.

La réception du chantier se fera mi-juin. La visite de la commission de sécurité se fera le 12 juillet. Achat du matériel pour l'espace traiteur et pour le bar de mange-debout en cours. Achat de l'étude et du lave verre reporté à plus tard, après l'étude des retors des utilisateurs de la salle.

Visite de la salle par le Conseil municipal prévue le jeudi 1^{er} juin à 20h et le samedi 10 juin à 9h.

Boulangerie :

L'entreprise Calade détection est passée pour l'étude des canalisations le 15 mai. En attente du rapport.

Parcelle Montezain :

Une deuxième offre est parvenue de la part de Monsieur Thierry Meynard - 10 logements en maison duplex.

Maisons d'Assistants Maternels :

Envoi de 70 courriers aux administrés 17 réponses reçues avec des réponses variées. Il y a encore 28 potentiels foyers à interroger. Bilan de la rencontre avec Sylvie Jovillard, élue en charge de la petite enfance au sein de la CCBPP :

Les MAM sont de bonnes solutions en locale. La CCBPD est favorable à ces structures sur le secteur. Les assistantes maternelles sont accompagnées dans ces projets. Il y a un soutien financier de 1 000 € par place ouverte. 2 à 4 assistantes maternelles qui peuvent avoir chacune 2 à 4 enfants. Il peut également avoir des aides de la CAF. Monsieur SOLER et Chrystelle CHIRON ont rencontré 2 professionnelles intéressées par ce projet et qui fonctionnent déjà à Saint Just d'Avray. Besoin de 220 à 230 m² et un extérieur pour les locaux à aménager. Pas de garanti concernant une priorité aux enfants de Marcy pour les places en MAM puisque ce sont des assistantes maternelles indépendantes. Possibilit2 de prendre un loyer pour la MAM. Prochaine étape rencontrer des communes qui ont une MAM.

Parcelle :

Madame Micheline PRESLE a effectué une demande d'achat de 100 m² sur la parcelle 614 le long de son bâti. Après concertation le conseil municipal lui avait fait une proposition d'échanges avec 100 m² de la parcelle 615 et avec à sa charge les frais de notaire. Pas de retour de Madame PRESLE

VOIRIE - Amendes de police:

Concerne l'entrée du village côté Charnay. Pose d'une chicane annulée en 2003. Le dossier est ressorti avec une proposition de remplacer la chicane par un plateau surélevé. Déplacement du panneau de Marcy nécessaire si ce projet est réalisé. Nécessité aussi de prendre un bureau d'étude pour une question de sécurité. Le projet devrait coûter entre 25 000 et 30 000 €. Une partie peut être financée par une subvention auprès du Département (amendes de police).

VOIRIE – abords de la boulangerie:

Depuis les travaux du SIGAL, une partie de l'enrobé est manquante sur la RD 70. Les travaux sur la RD 70 étant prévue entre fin juillet et début août, en tenant compte des vendanges, la dégradation de la route est dangereuse. Il est donc décidé de faire une demande auprès du SIGAL pour faire poser de l'enrobé à froid en attendant les travaux.

VOIRIE – Priorité à droite :

Monsieur Le Maire évoque la possibilité de changer le stop en priorité à droite en bas de la route de Frontenas et en haut du chemin des Fûts. Après échanges et concertation le conseil municipal décide de laisser le STOP.

SYDER :

Jacques MONTOLLOY présente le compte rendu de la réunion pour la démarche performancielle qui consiste à réaliser des économies. Possibilité d'économie d'énergie en passant en ampoule LEDS de 50 %. Coût d'installation et de changement des lampadaires de 165 000 €.

Remise à jour du dossier concernant l'enfouissement des lignes électriques dans le village qui a été stoppé il y a quelques années.

Collège de secteur :

Le Département du Rhône informe la commune d'un changement concernant le collège de secteur. Le collège de Anse arrive à saturation de places. Il est proposé que le collège de secteur pour Marcy soit le collège de Chazay ou celui du Bois d'Oingt à partir de la rentrée 2024. Le conseil municipal souhaite appuyer une demande pour le collège de Chazay.

Epiceries autonomes :

Sébastien KARGUL en charge du dossier présente son étude.

- Les Casiers du coin : container pour accueillir des produits locaux de consommation. Achat du matériel et après on est autonome.

Intérêt : privilégie les circuits courts

Inconvénients : demande une certaine organisation pour le remplissage.

- Boxi : gère le matériel et le ravitaillement.

Sébastien KARGUL continue ces recherches et se renseigne auprès de différentes communes.

Groupe d'Animation :

L'association donne une subvention à la commune de 464.67 € pour la gestion de la vaisselle.

Déchets organiques :

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables. La CCBBP propose des solutions individuelles ou collectives. Le coût d'un composteur de 400 L par ménage est de 37 € en PVC ou 61 € en bois. D'autres choix devraient arriver car il y a aussi le problème des restaurants, des écoles.

Apéro villageois :

Romain PRESLE demande si l'apéro villageois est maintenu le 3 juin pour l'organisation.

Chien dangereux :

Romain PRESLE soulève la question d'un chien catégorisé dangereux. Monsieur SOLER a déjà effectué des prises de contact avec le propriétaire afin qu'il effectue les démarches de déclaration en mairie. Il a également pris contact avec la gendarmerie et la SPA à la demande des services de la Préfecture. Le propriétaire ne répondant aux injonctions (3 courriers recommandés) il pourrait être pris un arrêté du Maire de saisie provisoire afin de contraindre le propriétaire de remplir ses obligations. Il rappelle que le chien en question est dans un enclos sur une parcelle privée.

Séance ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

Philippe SOLER, Maire.

